

223C1009
FR0000050353-FS0533

3 juillet 2023

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

LISI
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 29 juin 2023, la société Peugeot Invest Assets¹ a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juin 2023, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société LISI, et détenir 6 695 859 actions LISI représentant 7 652 868 droits de vote, soit 14,39% du capital et 10,69% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la remise par la société CID de 5 738 850 actions LISI à Peugeot Invest Assets en rémunération de l'offre de rachat effectuée par la société CID, consécutive à l'offre publique de rachat d'actions initiée par la société LISI sur ses propres actions³.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Peugeot Invest Assets SAS déclare les intentions suivantes pour les six prochains mois :

- s'agissant d'un franchissement de seuil résultant d'une opération de rachat d'actions par CID réalisée par voie d'échange, annoncée dans le communiqué de presse de LISI en date du 23 février 2023 et décrite dans la note d'information de LISI portant visa n°23-100 de l'AMF en date du 4 avril 2023, la précision relative au mode de financement des actions LISI par Peugeot Invest Assets SAS est sans objet ;
- n'avoir conclu aucun accord constitutif d'une action de concert vis-à-vis de LISI ;
- ne pas envisager d'acquérir d'actions LISI supplémentaires ;
- ne pas envisager d'acquérir le contrôle de LISI ;
- ne pas envisager de modifier la stratégie de LISI ;
- n'a pas l'intention de mettre en œuvre des opérations visées à l'article 223-17 I, 6 du Règlement général de l'AMF ;
- n'est partie à aucun accord ou instrument financier visé à l'article L. 233-9 I 4° et 4° bis du Code de commerce ;
- n'est pas partie à aucun accord de cession temporaire relatif aux actions et/ou aux droits de vote de LISI ;
- n'envisage pas de demander la nomination d'une personne supplémentaire comme administrateur de la société LISI. »

¹ Société par actions simplifiée détenue à 100% par la société Peugeot Invest, elle-même contrôlée au plus haut niveau par des membres de la famille Peugeot.

² Sur la base d'un capital composé de 46 538 313 actions représentant 71 588 118 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général, résultant de la publication faite par LISI au 31 mai 2023 diminuée de la perte des droits de vote double liée au transfert des 9 085 321 actions transférées par CID

³ Cf. notamment D&I 223C0548 du 5 avril 2023 et D&I 223C0699 du 10 mai 2023.